

Les chauffés à l'électrique préparent le 2^e round

Épalinges
Deux cents personnes ont participé à une séance d'information sur l'évolution du cadre légal

Le répit pour les propriétaires de maisons équipées d'un chauffage électrique touche à sa fin. Durant le troisième trimestre de cette année, le Grand Conseil devrait en effet prendre connaissance du contre-projet du Conseil d'État à l'initiative de Jean-Yves Pidoux visant à réintroduire l'interdiction des chauffages électriques dans la loi sur l'énergie.

Pour les propriétaires de telles installations, l'heure de la mobilisation a donc sonné. Et «l'avis de tempête» lancé par le président de l'association Choc électrique en guise d'invitation à une séance d'information lundi à Epalinges a été entendu: plus de deux cents participants se sont déplacés, pour la plus grande joie de Jean-Pierre Mérot.

«Il faudra bien ça, car nous avons face à nous des personnes déterminées à un point qu'il est difficile de comprendre», constate le bouillant défenseur de la cause depuis dix ans déjà. Ayant participé à une commission consulta-

tive, Jean-Pierre Mérot a, par exemple, bondi en entendant un responsable cantonal affirmer «qu'il faut éradiquer les chauffages électriques à cause du réchauffement climatique». «La cause principale de ce réchauffement proviendrait des dégagements de CO₂, rappelle le président. Mais nos chauffages en produisent très peu, en tout cas beaucoup moins que ceux à gaz ou à mazout, qui ne semblent pourtant pas obnubiler au même degré ce monsieur.»

Par la voix du député PLR Guy-Philippe Bolay, la séance a aussi permis à l'assistance de découvrir les axes principaux du contre-projet probable du Conseil d'État. Les obligations d'investissement pour les propriétaires d'un chauffage électrique seraient liées à leur consommation. Plus celle-ci serait élevée, plus les investissements à consentir devraient être rapides et importants. «Mais on va alors avoir un gros problème de protection des données personnelles», avertit Jean-Pierre Mérot.

Autre nouveauté, les boilers à eau électrique seraient désormais aussi dans le viseur. «Ça, c'est plutôt une bonne nouvelle pour nous. Car, au lieu de 5 à 6% de la population, c'est soudain 30% qui vont être concernés.» **S.MR**